

Votre Inspecteur pensant avoir suffisamment développé les inconvénients qui résulteraient de l'adoption des canaux en briques pour la Cité de Québec, essayera de démontrer que le mode des canaux en bois pratiqué jusqu'ici, en subissant quelques changements, peut et doit être adopté, comme étant le plus économique et le plus en rapport avec les moyens de la Cité. Peut-être, après mûre considération, les petits canaux communiquant des habitations aux canaux publics, devraient ils être construits avec des tubes vernisés, selon que le propriétaire ou la corporation se chargera de les confectionner, mais cette partie sera traitée en son lieu : et votre Inspecteur n'occupera votre Conseil pour le présent que des canaux publics.

Le bois dont on s'est servi jusqu'à présent pour faire les cotés des canaux de la Cité, est de pin blanc, scié en bordages de 4 pouces d'épaisseur, sur de 18 à 24 pouces de largeur.

Les morceaux de 24 pouces sont généralement employés d'une seule pièce, mais ceux de 18 pouces sont employés de 2 et 3 de hauteur, pour des canaux de 3 et de 4½ pieds.

La durabilité de ce bois est telle, que votre Inspecteur ne se rappelle pas d'en avoir remplacé une seule pièce dans les canaux faits d'un seul morceau ; mais dans les cas où les cotés étaient composés de deux pièces et simplement goujonnés (comme on le pratiquait autrefois) ces canaux se sont tous affaissés et il a été nécessaire de les refaire en neuf ; mais suivant le mode de construction suivi depuis plusieurs années, votre Inspecteur est d'opinion que des canaux de plusieurs pièces, faits avec des carcans, ou d'une seule